

## Contributions à la promotion de la santé 2025 des assureurs maladie EMS

(dans le cas d'assurance complémentaire appropriée)

Afin de pouvoir recevoir les contributions à la promotion de la santé citées ci-après, la plupart des compagnies d'assurance-maladie demandent une confirmation d'abonnement, et/ ou une copie du contrat, et/ ou une quittance et/ou une facture, ainsi dans certains cas une attestation pour les entraînements fréquentés.

Assurance Maladie	Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness ?	Quelles variantes d'abo sont indemnisées ?	Quelle est la contribution prévue ?
<b>ATUPRI</b>	Diversa Mivita Basic Intense	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversa: Tous les abonnements</li> <li>• Mivita: Abonnements saisonniers-semestriels et annuels</li> <li>• Basic/Intense : abonnements (de 3 mois ou plus)</li> </ul>	<b>Diversa:</b> 50%, jusqu'à max. CHF 200.- par année civile <b>Mivita (Stufe Realia):</b> 50%, jusqu'à max. CHF 200.- par année civile <b>Mivita (Stufe Extensa):</b> 50%, jusqu'à max. CHF 300.- par année civile <b>Basic :</b> 75% jusqu'à max. 200 par année civile <b>Insense :</b> 75%. jusqu'à max. 500 par année civile
<b>AXA</b>	Santé ACTIF Santé COMPLET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnements de fitness (de 6 mois ou plus)</li> </ul>	<b>Santé ACTIF:</b> 75%, jusqu'à 200 CHF par année civile <b>Santé COMPLET:</b> 75%, jusqu'à 300 CHF par année civile
<b>CSS</b>	Compte de santé (Composant d'assurances complémentaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abo semestriel</li> <li>• Abo annuel</li> <li>• Abo mensuel</li> </ul>	Promotion de la santé jusqu'à max. CHF 800.- par année civile (compte « santé » et bonus du compte « santé ») selon l'assurance complémentaire :  Compte santé montant maximal sur tous les domaines d'offre (famille, fitness, activité physique, divers) par année civile 50% max. CHF 700 Domaines d'offre fitness, activité physique, divers, par domaine par année civile 50% max. CHF 500  Bonus du compte santé 50%, max. CHF 100.- par année civile
<b>EGK</b>	EGK-SUN	Au tous les abonnements	Maximum CHF 360.- par année civile, au maximum la somme totale payée
<b>Glarner Kran-kenversiche- rung</b>	Complément GÉNÉRAL FAMILY FAMILY FLEX PREMIUM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abo semestriel</li> <li>• Abo annuel</li> </ul>	<b>GÉNÉRAL:</b> 50%, montant maximum de CHF 150.- par année civile <b>FAMILY/ FAMILY FLEX:</b> 50% jusqu'à max. CHF 200.- par secteur et année civile, promotion de santé totale jusqu'à CHF 500.- par année civile <b>PREMIUM:</b> 50% jusqu'à max. CHF 300.- par secteur et année civile, promotion de santé totale jusqu'à CHF 600.- par année civile
<b>ÖKK</b>	FAMILY FAMILY FLEX OPTIMA PREMIUM PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abo semestriel</li> <li>• Abo annuel</li> </ul>	<b>FAMILY / FAMILY FLEX:</b> 50% jusqu'à CHF 200.- par année civile <b>OPTIMA:</b> 50% jusqu'à CHF 200.- par année civile <b>PREMIUM:</b> 50% jusqu'à CHF 300.- par année civile <b>PRÉVENTION:</b> 50% jusqu'à CHF 300.- par année civile
<b>rhenusana</b>	rhenuPLUS Gold rhenuPLUS Platin rhenuPLUS «Cycle de vie»	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abo semestriel</li> <li>• Abo annuel</li> </ul>	<b>rhenuPLUS Gold:</b> 75% jusqu'à max. CHF 200.- / année civile <b>rhenuPLUS Platin:</b> 75% jusqu'à max. CHF 400.- / année civile <b>rhenuPLUS Option «Cycle de vie»:</b> 50% max. CHF 100.- / année civile

Assurance Maladie	Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness ?	Quelles variantes d'abo sont indemnisées ?	Quelle est la contribution prévue ?
<b>SANITAS</b>	Vital Smart Vital Premium  CLASSIC/ FAMILY /JUMP NATURA BASIS NATURA KOMFORT	Vital: • Abo trimestriel • Abo semestriel • Abo annuel • Abo de 10 entrées Classic etc: • Abo semestriel • Abo annuel • Abo de 10 entrées	<b>Vital Smart (selon l'option choisie):</b> 50% max. 200 CHF ou 300 CHF pour le centre de fitness et les cours, au total max. 400 CHF ou 600 CHF par année civile pour les exigences en matière de santé <b>Vital Premium:</b> 80%, max. CHF 400.- pour le centre de fitness et les cours, au total max. CHF 800.- par année civile pour la promotion de la santé <b>CLASSIC/ FAMILY/JUMP:</b> Le bénéfice est ajouté au plafond spécifique au produit Prévention - Promotion de la santé par année civile. CHF 200.- par année civile aux abos semestriels ou annuels <b>NATURA BASIS /NATURA KOMFORT:</b> 50% max. 200 CHF par domaine et année civile, promotion de la santé au total max. 500 CHF par année civile
<b>SLKK</b>	SLKK-QualiCare.basis SLKK-QualiCare.comfort	• Abo semestriel • Abo annuel	75% jusqu'au max. CHF 300.- par année civile aux abos fitness <b>SLKK-QualiCare.basis:</b> 75% jusqu'à CHF 200.- par secteur et année civile et cours, jusqu'à CHF 500.- pour tous les secteurs et par année civile <b>SLKK-QualiCare.comfort:</b> 75% jusqu'à CHF 200.- par secteur et année civile et cours, jusqu'à CHF 800.- pour tous les secteurs et par année civile
<b>sodalis</b>	Assurance complémentaire Sana ou Sana Plus + Assurances complémentaires d'hospitalisation: sodalis commun ou demi privé ou privé ou flex	• Abo semestriel • Abo annuel	remboursement des frais de 50%, jusqu'au max. CHF 200.- par année civile
<b>Sumiswalder</b>	Combi+ commun Combi+ demi privé Combi+ privé Complémentaire	• Abo trimestriel • Abo semestriel • Abo annuel	<b>Combi+ commun:</b> CHF 100.- par année aux abos fitness <b>Combi+ demi privé:</b> CHF 200.- par année aux abos fitness <b>Combi+ privé:</b> CHF 300.- par année aux abos fitness <b>Complémentaire:</b> jusqu'au max. CHF 200.- par année civile aux abos fitness, cours reconnus
<b>SWICA</b>	COMPLETA FORTE COMPLETA PRAEVENTA OPTIMA	• Abo semestriel • Abo annuel (si le début de l'abonnement se trouve dans la période assurée)	<b>COMPLETA FORTE :</b> 90% des frais jusqu'à max. 500 CHF par année civile (max. 300 CHF par type de prévoyance) <b>COMPLETA PRAEVENTA :</b> 50% des frais non couverts par COMPLETA FORTE, jusqu'à max. 500 CHF par année civile (max. 300 CHF par type de prévoyance) <b>OPTIMA :</b> 90% des frais non couverts par COMPLETA FORTE et COMPLETA PRAEVENTA, jusqu'à un maximum de CHF 300.- par année civile. Au total, jusqu'à CHF 1300.- max. par année civile
<b>Sympany</b>	Allgemeiner/privater zusatz plus/plus natura premium/premium natura salto plus kolping (délai d'attente 1 an) PRÉVENTION lumière (délai d'attente 1 an)	• Abo trimestriel • Abo semestriel • Abo annuel (C'est la date de début qui est déterminante. Celle-ci doit se situer dans la période assurée)	<b>Allgemeiner Zusatz, plus/plus natura, salto:</b> max. CHF 200.- / par année civile <b>Privater Zusatz, premium/premium natura:</b> max. CHF 300.- / par année civile <b>prävention, light, plus kolping:</b> 50% au max. CHF 250.- par année civile
<b>Groupe Visana</b>	Tous les assuré(e)s des divisions ambulatoires, der Managed-Care-Assurance ambulatoire ou Basic ont le droit aux checks Wellness/ Fitness No 1	• Abo semestriel ou au moins deux abonnements de 10 séances • Abo annuel ou au moins quatre abonnements de 10 entrées	<b>Fitness Check No 1:</b> jusqu'au max CHF 200.- à un abo annuel ou au moins quatre abonnements de 10 entrées jusqu'au max CHF 100.- à un abo semestriel ou au moins deux abonnements de 10 séances